Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

### **ETAIENT PRESENTS:**

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame TROPINI, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

### ABSENTS:

Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie BARRUE, Madame Marie-Paule PRESTAT, Madame Chantal PORTUESE.

# EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur GIRARDO (pouvoir à Monsieur Jean-François MAUTE)

Monsieur PHILIP (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

Monsieur FOUQUE (pouvoir à Monsieur Jean-luc BRUNEL)

Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Karine TROPINI)

Monsieur MARION (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)

Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

**CONSEILLERS EN EXERCICE**: 45

DATE DE LA CONVOCATION: 29/03/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture 083-218300697-20240405-38-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024

# <u>OBJET</u>: PORTS DE PLAISANCE D'HYERES - PORT ST PIERRE - Exonération de frais de manutentions portuaires au profit de l'association AFCA

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-luc BRUNEL - 12eme Adjoint

L'association AFCA - Association Française pour la Coupe de l'America - a été créée en 1966 par Marcel BICH afin de conquérir l'un des plus anciens trophées sportifs du monde et forme depuis plus de 50 ans des jeunes marins.

L'association est propriétaire du voilier «France», premier voilier français de jauge 12 M JI, classé Monument Historique depuis 1992 et qui a participé à trois reprises aux défis de la Coupe de l'América.

Revenu à son port d'attache hyérois depuis 2018, «France» bénéficie du soutien de la Commune par l'exonération des redevances d'amarrage pour 3 ans votée au Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Avril 2022.

Toutefois, le bateau doit être mis sur bers durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024, pendant une durée d'un mois environ, afin de réaliser les travaux d'entretien annuels indispensables à sa préservation.

Au regard de l'intérêt historique que présente le bateau «France», il est proposé d'appliquer une exonération totale des frais de manutention portuaires pour son séjour à la zone de carénage du port d'Hyères Saint-Pierre, durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé qui précède,

Vu l'avis de la quatrième commission,

Vu l'avis du Conseil portuaire du Port Saint-Pierre du 26 mars 2024,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière des Ports de Plaisance d'Hyères du 29 mars 2024,

**DÉCIDE** l'exonération totale des frais de manutention à la zone de carénage du port d'Hyères Saint-Pierre, durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024, pour le bateau «France» appartenant à l'association AFCA.

### FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

Monsieur Olivier MICA

Secrétaire de séance

ADOPTEE A L'UNANIMITE (41 VOIX)

Publié le Reçu en préfecture le Le Maire

Jean-Pierre GIR

RESILES

RESILUE RANGES

RESILUE RA